



Cheminots du Nord - Pas de Calais

Tous concernés

A plusieurs reprises, les gouvernements successifs ont attaqué les régimes de retraites par répartition en créant par leurs réformes des difficultés de financement et un appauvrissement des nouveaux retraités.

A chaque réforme, le même langage :

« Il faut allonger la durée de cotisation ! »

Le gouvernement par ce nouveau projet cherche une nouvelle fois à faire payer aux salariés leurs droits à la retraite et **uniquement aux salariés**. Les conséquences de cette réforme seront impactantes pour le niveau de pension, mais pire que cela, elle crée de nouvelles disparités pour de nombreux futures retraités. Les femmes, les carrières longues, la pénibilité, qui viennent s'ajouter aux nombres d'années à devoir cotiser pour obtenir une pension à taux plein.

Les cheminots, quel que soit leur régime, ont largement payé les précédentes réformes par l'abaissement de leurs droits que l'entreprise avait contractualisé lors des embauches.

Quelques chiffres (hors particularités année de naissance et/ou filière métiers après 2009) :

	Avant	Actuellement	Avec cette réforme
Nombre de trimestre pour le taux plein	166	172 trimestres contractuels après 1973 172 trimestres sédentaires après 1978 172 trimestres ADC après 1981	172 trimestres contractuels après 1965 172 trimestres sédentaires après 1972 172 trimestres ADC après 1977
Annulation de la décote	Sans	67 ans contractuels à partir de 1968 62 ans sédentaires à partir de 1972 57 ans adc à partir 1975	67 ans contractuels 62 ans sédentaires 57 ans ADC
Age d'ouverture des droits	60 ans contractuels 55 ans autres qu'ADC 50 ans ADC	62 ans contractuels 57 ans autres qu' ADC 52 ans ADC	64 ans contractuels à partir de 1968 59 ans autres qu' ADC à partir de 1975 54 ans ADC à partir de 1980
Taux de cotisation salariale	7.85%	10.95%	10.95%

Pour les cheminots c'est bien l'alignement pur et simple au régime général, quels que soient leurs statuts.

Pourtant d'autres solutions de financement existent et en premier lieu revenir sur les multiples exonérations sociales et fiscales qui représentent plusieurs dizaines de milliards par an et ne font que creuser le déficit.

L'augmentation générale des salaires, une politique ambitieuse de recrutement ainsi que l'égalité

salariale entre les femmes et les hommes sont également des leviers importants de financement pérennes de nos retraites.

En agissant sur un véritable partage des richesses et du temps de travail nous pouvons largement financer le progrès social.

Cette réforme vise l'ensemble du monde du travail et c'est ensemble qu'il faut la combattre.

RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS PREVUS
EN NORD-PAS-DE-CALAIS A PARTIR DU 07 MARS

ARRAS/LENS	AG DE CHEMINOTS : 08H00 COUR DE LA PETITE VITESSE A ARRAS PUIS MANIF A 09H30 GARE D'ARRAS
BOULOGNE	AG DE CHEMINOTS : 09H00 COUR SERNAM PUIS MANIF A 09H30 CCI
CALAIS	AG DE CHEMINOTS : 08H30 GARE DE CALAIS-VILLE PUIS MANIF A 09H30 PLACE D'ARMES
DUNKERQUE	RASSEMBLEMENT A 09H00 A FRET GSY PUIS AG DE CHEMINOTS : 11H30 ET MANIF A 14H30 GARE DE DUNKERQUE
DOUAI	MANIF A 10H00 PLACE D'ARMES A DOUAI PUIS AG DE CHEMINOTS : 12H00 GARE DE DOUAI
AULNOYE	AG DE CHEMINOTS : 08H30 A AULNOYE PUIS MANIF A 09H30 HOTEL DE VILLE DE MAUBEUGE
VALENCIENNES	AG DE CHEMINOTS : 09H30 GARE DE VALENCIENNES PUIS MANIF A 10H00 PLACE D'ARMES VALENCIENNES
LILLE	PIQUET A 05H00 DEPOT DE FIVES PUIS AG DE CHEMINOTS : 11H00 VOIE 0 LILLE FLANDRES ET MANIF A 14H30 LILLE
SOMAIN	AG DE CHEMINOTS : 08H30 A SOMAIN PUIS MANIF A 10H00 A DOUAI
HELLEMMES	AG ET PIQUET DE CHEMINOTS : 06H30 PUIS MANIF 14H30 A LILLE

A partir du 07 Mars, toutes et tous en grève reconductible interprofessionnelle aux cotés de tous les salariés pour gagner un avenir meilleur pour toutes et tous.